

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 21 ET 22 MARS 2022**Point 2 de l'ordre du jour****Détermination du Conseil communal sur la proposition de M. Constantin Ruffieux, au nom du groupe Le Centre/PVL, demandant de créer une commission participative « centre-ville »**

Lors de la séance du 11 octobre 2021, le Conseil général a transmis la proposition de M. Constantin Ruffieux mentionnée en titre.

1. Présentation de la proposition au Conseil général

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Madame la Présidente Emmanuelle Favre Gende l'a rappelé dans son allocution de la séance constitutive du Conseil général du 3 mai dernier : « Lors de la dernière campagne, un point commun ressortait des différents programmes, celui de dynamiser le centre-ville. » Elle a alors appelé de ses vœux une approche concrète pour les habitants et une valorisation de ce centre historique riche en commerces de bouche, boutiques, restaurants, trésors culturels et historiques.

Plusieurs demandes en faveur d'une réflexion globale sur le centre-ville ont été déposées lors de précédentes séances du Conseil général, notamment en décembre 2016 par le groupe PDC/PVL, en décembre 2019 par le groupe PLR et en décembre 2020 par le groupe PS-Les Verts. A l'heure actuelle, seul un groupe de travail restreint a examiné l'unique question du lieu d'implantation d'un éventuel futur parking souterrain. Bien d'autres éléments doivent pourtant être analysés. Il est notamment nécessaire d'insuffler rapidement au centre historique une nouvelle dynamique afin d'éviter que le point névralgique de la ville ne se déplace dans le nouveau quartier de la gare.

De nombreux centres urbains sont en effet touchés par une transformation structurelle : un changement des habitudes d'achat, une mobilité accrue, de nouveaux usages immobiliers et des modes de vie différents, ayant comme conséquence possible l'abandon du commerce de détail, la désertification des magasins et donc l'anémie du centre.

Pour éviter un tel phénomène, le groupe Le Centre/PVL propose la création d'une nouvelle commission participative « centre-ville », conformément à l'art. 49 let. c du règlement du Conseil général. Elle sera composée d'élus, de commerçants, de citoyens, d'experts des centres-villes issus d'EspaceSuisse et d'un représentant du service de la culture et de l'aménagement. Elle aura pour mission, en étroite collaboration avec le groupement des commerçants Bulle-La Tour, d'analyser et d'améliorer l'attrait du centre-ville historique, de le dynamiser en mettant sur pied des projets innovants, de trouver des solutions pour éviter d'éventuelles vitrines vides au centre-ville (par exemple magasins et lieux culturels éphémères), de créer des animations mensuelles dans les rues (stands de vente et de cuisine, spectacles) de concert avec les

commerçants et les habitants, par exemple tous les premiers vendredis du mois ("First Fridays"). Elle participera également à la réflexion sur le réaménagement du centre-ville, notamment en lien avec la Grand-rue et la question du stationnement.

Cette commission serait accompagnée par des experts du « réseau vieille ville » de l'Association pour l'aménagement du territoire d'EspaceSuisse, qui pourront le cas échéant en faire partie.

Le groupe Le Centre/PVL demande donc au Conseil communal, par cette proposition, à considérer le cas échéant comme un postulat, de mettre sur pied dans les meilleurs délais cette commission dont l'utilité et la nécessité ne peuvent guère être contestées.

Merci de votre écoute. »

Lors de la séance du 11 octobre 2021, avant le vote de transmission, M. Ruffieux a précisé sa proposition :

« Compte tenu des récentes discussions intervenues entre le Conseil communal et la Commission d'aménagement (CAm), je me permets de préciser quelque peu la proposition déposée lors de la séance du Conseil général du 31 mai 2021.

En effet, et les différents groupes politiques ont en discuté à l'interne, un projet de réaménagement du centre-ville, ou du moins une esquisse, doit être prochainement transmise par la Commission d'aménagement au Conseil communal.

Il semble dès lors opportun que la Commission centre-ville qui pourrait être créée ne s'occupe pas de la question de l'aménagement du centre, avec tous les éléments techniques et urbanistiques que cela comporte, mais uniquement de la question de l'animation au centre.

Par contre, cette commission, si elle est créée, pourrait ultérieurement être consultée dans une phase avancée du projet, puisqu'elle comporterait non seulement des élus, mais également des habitants et des commerçants. Mais pour l'heure, je précise ma proposition en ce sens que cette commission ne participerait pas à la réflexion sur le réaménagement du centre-ville, notamment en lien avec la Grand-Rue et la question du stationnement. »

2. Détermination du Conseil communal

Le Conseil communal est pleinement conscient du défi majeur que constitue le dynamisme du centre-ville, qui plus est à l'aube des grands changements que la mise en service de la nouvelle gare à la fin juin de cette année et la requalification des espace publics dans le secteur vont engendrer. Cette métamorphose de la structure même de l'urbanisation du centre, associée à divers changements sociétaux accélérés par la pandémie, impactera, à n'en pas douter, profondément les habitudes des usagers du centre, notamment en matière de consommation et d'appropriation des lieux.

Il convient de rappeler que le Conseil communal se préoccupe depuis longtemps et constamment de la vie du centre-ville en favorisant l'utilisation du domaine public communal et en soutenant les manifestations organisées au centre soit financièrement, soit par la mise à disposition des services communaux ou de matériel. Il s'est également montré proactif en mandatant des études telles celle menée par Acompany sur de l'état des lieux des commerces bullois ou en initiant le processus participatif du centre-ville.

Le Conseil communal a pris note de la précision apportée par M. Constantin Ruffieux concernant l'objectif de cette commission qui ne traiterait pas d'aménagement sous l'angle urbanistique et technique mais uniquement d'animation du centre-ville.

Après analyse et face à l'enjeu de conserver le cœur de la ville vivant, englobant éventuellement dans la réflexion aussi la place Saint-Denis et le centre de La Tour-de-Trême, le Conseil communal adhère à la proposition de créer une commission du Législatif dont l'objectif sera de dynamiser le centre-ville. Un tel organe constituera à n'en pas douter une force de proposition aussi bien en termes d'idées mais également d'engagement et de réalisation. Ainsi, en cas d'invitation, le Conseil communal se tient à disposition pour se joindre à cette commission, à l'instar de la Commission jeunesse et famille.

Le Conseil communal propose au Conseil général de suivre la proposition de M. Constantin Ruffieux de créer une commission participative « centre-ville » du Législatif, dont la composition sera définie dans une prochaine séance.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Raoul Girard